 **REGLEMENT INTERIEUR VDD**

**mise à jour 17/09/2020**

**Gestion du groupe vocal**

Le groupe vocal est géré par l’association VOCI DI DONNE. Pour participer aux activités de ce groupe, chaque chanteuse doit s’acquitter d’une cotisation annuelle dont le montant est fixé par l’Assemblée Générale. Ce montant est payable au choix : en une fois ou en trois fois.

Les chanteuses qui souhaitent intégrer le groupe doivent être auditionnées par le Directeur musical. Si l’audition est concluante, elles peuvent participer jusqu’à trois séances d’essai, à l’issue desquelles elles pourront décider de rester ou non. Pour être définitivement intégrées au groupe, elles devront régler le montant de la cotisation calculé au prorata de la durée effectuée pour l’année en cours.

Les aspects artistiques de la vie du groupe sont sous la seule autorité du Directeur musical qui agit en accord avec les membres du bureau.

**Répétitions**

Les répétitions se déroulent chaque jeudi soir de septembre à juin, hors vacances scolaires, de 20h30 à 22h30. Afin que les répétitions puissent commencer effectivement à 20h30, il est demandé aux chanteuses d’arriver une dizaine de minutes avant pour effectuer la mise en place de la salle et pour profiter de ce temps pour les échanges conviviaux.

En cas de besoin, le Directeur musical peut organiser autant de répétitions supplémentaires qu’il le juge nécessaire, notamment à l’approche des concerts.

**Ponctualité - Assiduité - Travail personnel**

Depuis sa fondation, l’objectif du groupe vocal a toujours été la réalisation d’un travail musical de qualité ce qui requiert une implication constante de ses membres et le respect d’un certain nombre de règles : travail personnel, ponctualité, assiduité, absence de bavardage pendant le travail en pupitre, écoute attentive des consignes du Directeur musical.

Un travail personnel des partitions est indispensable entre les séances pour garantir la qualité du travail effectué et la bonne progression du groupe lors des répétitions qui doivent être consacrées essentiellement à la polyphonie et non au déchiffrage. Il est donc nécessaire de préparer les morceaux nouveaux avant les répétitions et de les réviser régulièrement.

Une très grande assiduité est demandée aux répétitions. En cas d’absence exceptionnelle à une répétition, le Directeur musical doit être prévenu avant la séance.

**Concerts**

Les concerts sont l’aboutissement du travail collectif mené en répétition. Les chanteuses doivent tenir leurs engagements de participation aux concerts annoncés, ce qui implique leur présence aux répétitions correspondantes.

Pour les concerts, toutes les chanteuses sont sollicitées pour contribuer aux tâches d’organisation et notamment la diffusion des tracts et affiches, ou la prévente des billets, la recherche éventuelle d’annonceurs, le transport de matériel, etc.